Saint-Georges-du-Rosay (72) : Éric, 67 ans, tire vers trois hommes cagoulés devant sa maison ; poursuivi, il reçoit le soutien de son village

10/11/2026 à 16h47



À Saint-Georges-du-Rosay, village de la Sarthe, une pétition circule pour soutenir Éric Liberge, 67 ans, convoqué devant le tribunal correctionnel du Mans en janvier 2027 après avoir tiré avec son fusil de chasse en direction de trois hommes cagoulés qui s’en prenaient à sa maison. Aucun blessé n’a été signalé.

Dans la nuit du **29 au 30 août 2026**, le retraité est réveillé par du bruit devant son domicile. Selon les récits publiés par *Chasse Passion* et *Actu.fr*, trois individus au visage dissimulé s’attaquent à sa clôture et à sa porte de garage. Le propriétaire ouvre une fenêtre de sa cuisine, aperçoit le groupe et saisit son fusil.

Il tire **une première fois en l’air**, puis une seconde fois **en direction des individus**, sans atteindre personne, avant de prévenir les gendarmes. D’après les éléments rapportés par la presse, les trois hommes auraient confondu les adresses : ils cherchaient une habitante du village, liée familialement ou

sentimentalement à deux d’entre eux.

Deux procédures judiciaires, une pétition de soutien

Deux des trois hommes ont été placés en garde à vue et doivent comparaître en **mai 2027** pour des faits reprochés de violation de domicile et de dégradations. Éric Liberge, qui a également été placé en garde à vue après le dépôt de plaintes, est convoqué pour sa part en **janvier 2027** pour des faits de violences avec arme. Ces poursuites ne préjugent pas des décisions de justice à venir.

La mobilisation s’organise autour du sexagénaire : une pétition de soutien est proposée notamment en mairie, à l’agence postale, au bar local et sur Internet. La maire, **Annick Dutertre**, relaie cette initiative lancée par des habitants. Selon *Chasse Passion*, le retraité a été durablement éprouvé par les événements.

Photographie : mairie de Saint-Georges-du-Rosay (Wikimedia Commons). Vue de la commune, sans lien avec les faits ni avec le domicile concerné.

Sources : Actu.fr, 5 novembre 2026 ; Chasse Passion, Nicolas Liégeois, 7 novembre 2026 ; Angers Info, 6 novembre 2026.